



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 mars 2012

Résolution: CA12 210116

Adoption - Règlement de zonage 1700-89.

Pour faire suite à l'avis de motion donné par la conseillère Andrée Champoux lors de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 6 décembre 2011, résolution CA11 210572, le Règlement de zonage 1700-89 est soumis.

Ledit règlement modifie le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- Autoriser l'usage « microbrasserie (c8) » dans la zone H03-120.

Il est proposé par la conseillère Andrée Champoux

appuyé par le conseiller Paul P. Beaupré

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Règlement de zonage 1700-89 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

48.01 1112174010

Claude TRUDEL

Maire d'arrondissement

Louise HÉBERT

Directrice du bureau d'arrondissement et
secrétaire du conseil d'arrondissement

Signée électroniquement le 9 mars 2012